

La croissance qui appauvrit

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) révisé ses prévisions à la hausse: la croissance dans les 24 pays membres atteindra 3% en 1988 et non 2,25% comme annoncé précédemment.

Soulagement général. Après l'alerte boursière de l'automne dernier, la machine économique semble donc tourner rond. Un diagnostic d'autant plus positif que les pays industrialisés sont confrontés à un chômage important.

Oui, mais l'optimisme est-il vraiment de circonstance? Cet indicateur, scruté par tous les observateurs, augure indispensable des décideurs politiques et économiques, que nous dit-il au juste de la réalité présente et que présage-t-il de l'avenir?

Le fait est admis depuis une bonne vingtaine d'années: l'augmentation de la croissance économique ne garantit pas mécaniquement l'amélioration du niveau de vie pas plus qu'elle ne reflète véritablement l'évolution de la richesse d'un pays. La statistique ne saisit que la production effective d'une valeur monétaire, et elle ne la saisit pas totalement. Ainsi le travail ménager, non rémunéré, n'est pas comptabilisé, tout comme le travail au noir. Deux lacunes de taille.

Mais il y a plus grave. La croissance s'alimente pour une grande part au capital des ressources naturelles. Des siècles durant, cette prédation n'a guère eu d'effets visibles: au regard de l'ampleur du capital, l'activité humaine pesait de peu de poids. La situation a radicalement changé. La pression sur les matières premières non renouvelables — l'air, l'eau, le sol — est maintenant visible. Nous en subissons les conséquences néfastes dans notre vie quotidienne.

Nous persévérons pourtant dans nos calculs tronqués, nos additions boiteuses et le produit national qui en résulte reste l'objet de notre idolâtrie. Un pays s'enrichit-il vraiment de ses accidents de la route (soins hospita-

liers, travaux de carrosserie)? L'économie nationale est-elle plus forte en investissant des millions — et à terme des milliards — dans des mesures protectrices de substitution à la forêt déperissante?

Une étude allemande aboutit à la conclusion qu'environ 10% du produit social brut sont consacrés à réparer les conséquences négatives de la croissance; en 1970, 5% y suffisaient. Un chercheur de Berlin estime pour sa part que seuls 80% de la croissance constituent réellement un gain de niveau de vie.

Si la croissance économique implique la détérioration de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles, elle ne reflète qu'une richesse très provisoire, fictive. Parce qu'en définitive elle mine à terme les fondements même de l'activité économique. Les signes de cette contradiction sont déjà tangibles: je pense à l'état sanitaire de certaines populations des pays de l'Est (pollution de l'air et de l'eau), à la désertification en cours de l'Espagne, à la stérilité des sols en Hollande.

JD

(suite en page 2)

Comptes satellites

En France et en Allemagne fédérale, on a tenté ces dernières années de développer des comptes satellites qui permettent de déterminer, pour un secteur particulier (santé, éducation, environnement, ...), quels sont les bénéficiaires, les producteurs et les financiers.

Par ailleurs, un groupe d'experts des Nations Unies prépare la révision du système de comptabilité nationale qui date de 1968.

Signalons encore le récent ouvrage de Pillet et Odum (*E3, énergie, écologie, économie*, éditions Georg, 1987) qui tente de réintroduire l'environnement dans le calcul économique.

L'énergie, affaire urgente

(jpb) Les auteurs de l'initiative populaire «L'énergie notre affaire» sont fâchés. Ils ont dû attendre sept ans pour que leur projet soit soumis au peuple. Acceptée par une majorité de 60% des votants le 7 décembre 1986, cette initiative n'a toujours pas été concrétisée. En accusation, Jean-Philippe Maître, chef du Département de l'économie publique, et à ce titre responsable du dossier énergétique.

L'initiative ne se limitait pas à exiger des autorités qu'elles s'opposent par tous les moyens juridiques et politiques à la construction d'installations et de dépôts nucléaires sur le territoire cantonal et dans son voisinage; elle prévoyait toute une série de dispositions pour encourager les énergies renouvelables et les économies.

M. Maître plaide non coupable: «La volonté politique d'appliquer le nouvel article constitutionnel est claire et incontestable. Mais ceux qui me font des reproches devraient comprendre qu'on

ne peut pas tout changer du jour au lendemain. Il faut du temps pour mettre en œuvre des mesures efficaces».

e fait est que depuis 15 ans, Genève n'a pas su élaborer et appliquer une politique systématique d'économie d'énergie. Le canton s'est satisfait de quelques mesures isolées et d'appels au sens de la responsabilité des consommateurs. Alors même qu'à chaque occasion les citoyens se sont clairement opposés à l'énergie nucléaire. Mais cette attitude de refus ne suffit pas: le nucléaire resurgira à plus ou moins long terme, comme une contrainte nécessaire si rien n'est fait pour limiter la consommation d'énergie, en s'attaquant d'abord au gaspillage.

M. Maître fait erreur en affirmant qu'il faut du temps pour mettre en œuvre des mesures efficaces. Ces mesures sont déjà appliquées depuis de nombreuses

années dans plusieurs collectivités locales et cantonales. Les deux demi-cantons de Bâle et la ville de Genève (voir encadré) en sont des illustrations exemplaires. Le décompte individuel des frais de chauffage n'implique qu'un investissement modéré, rapidement amorti par les économies d'énergie réalisées; des normes techniques efficaces existent pour minimiser la consommation énergétique dans les bâtiments.

Non, c'est bien la volonté politique qui fait défaut. Pas d'objectifs clairement définis, une administration qui manque de personnel compétent, des rivalités stériles entre l'Economie publique — responsable de l'énergie — et les Travaux publics — compétents pour les constructions. Même l'argument juridique ne tient pas: le fait que l'Assemblée fédérale n'a pas encore accordé la garantie à la nouvelle disposition constitutionnelle cantonale n'empêche pas le canton d'agir. Ce dernier aurait pu, de sa propre autorité et depuis longtemps déjà, conduire une politique exemplaire dans les bâtiments publics et dans les immeubles subventionnés. Par le biais des Services industriels, il aurait pu promouvoir un usage ménager de l'électricité. Seuls des résultats concrets nous convaincront que les autorités cantonales prennent au sérieux le refus populaire du nucléaire. ■

La croissance qui appauvrit

(suite de l'édito)

L'économie, au sens premier du terme, signifie la combinaison optimale des moyens, la réalisation des objectifs choisis au moindre coût. Aujourd'hui, nous ignorons délibérément une partie de ces coûts, parce que nous ne leur affectons pas de valeur monétaire. Le seul avenir possible est donc celui d'une comptabilité globale, tous coûts compris.

Dans les milieux patronaux, on aime à rappeler que l'Etat doit se limiter à fixer les conditions-cadres de l'activité économique. Si la collectivité n'a pas à se substituer aux acteurs économiques, elle est habilitée à définir ces conditions générales de manière que le patrimoine de l'humanité — les conditions matérielles de sa survie — ne soit pas entamé jusqu'au point de non-retour.

JD

Economiser ? Genève-ville donne l'exemple

Economiser l'énergie et donc de l'argent est chose possible. Sans diminution de confort, sans brimades et sans bureaucratie. Ingrédients indispensables: volonté politique et compétence technique. Les autorités cantonales genevoises ont un exemple sous leurs yeux: le service du chauffage de la ville de Genève.

Ce service gère les installations de chauffage des bâtiments publics et des immeubles propriété de la ville.

La consommation en tonnes équivalent pétrole (TEP) a passé de 7400 en 1973 à 5800 en 1988, malgré la mise en service de 40 nouveaux bâtiments représentant une consommation de 1700 TEP. Soit une réduction de con-

sommation de 45% obtenue par des mesures simples (peu d'investissement et pas de personnel supplémentaire). Les économies accumulées depuis 1973 pour les seuls bâtiments publics représentent une somme de 19 millions de francs.

La ville de Genève mène des expériences sur des installations solaires actives et passives et des pompes à chaleur. Les résultats de ces expériences sont immédiatement utilisés pour améliorer la conception des nouveaux bâtiments.

Elle envisage maintenant de porter son effort sur la consommation d'électricité, dont elle estime le potentiel d'économie à 30% au minimum.

Les imprimeurs peuvent tirer profit de la PAO

(pi) Au Salon du livre et de la presse, parmi les visiteurs du stand DP, plusieurs typographes qui regrettaient que nous «fabriquions» nous-même notre journal (saisie des textes, typographie, mise en page, correction et tirage des épreuves) et que nous ne recourions à l'imprimerie que pour l'impression proprement dite et la manutention (pliage, collage des étiquettes). Si les gens du métier nous font quelques reproches sur le non-respect occasionnel de certaines règles typographiques, on sent chez eux une certaine amertume: une clientèle de plus en plus nombreuse recourt, comme DP, à l'ordinateur et à l'imprimante laser pour concevoir bon nombre d'imprimés, du livre à la brochure, du prospectus au journal. Les typos, à juste titre fiers de leur métier, voient les amateurs s'en emparer, sans pouvoir réagir, prisonniers qu'ils sont des techniques que choisissent leurs patrons. A n'en pas douter, l'imprimerie, avec l'offset d'abord, puis avec la publication assistée par ordinateur (PAO), perd son as-

pect artisanal. C'est une somme de connaissances qui deviennent inutiles, parce qu'intégrées dans des ordinateurs qui les gèrent tant bien que mal. D'autres connaissances, que la machine ne peut gérer, doivent être apprises par ceux qui utilisent la PAO. C'est là qu'il y a le plus souvent des lacunes.

Une fois la formation acquise, cette technique représente incontestablement un «plus» par rapport à la photocomposition traditionnelle. Tout d'abord, la maîtrise du produit jusqu'au stade ultime de l'épreuve finale. La correction, le texte à ajouter ou à modifier en fonction de l'actualité, sont choses possibles jusqu'au dernier moment, sans difficultés, sans colle ni ciseaux. La mise en page est beaucoup plus souple: le rédacteur peut ajouter ou supprimer un intertitre, faire un «chapeau», mettre le titre sur une ou deux lignes, élargir les colonnes, etc., au vu de l'aspect de la page. Pas nécessaire, donc, de tout prévoir à l'avance, mais possibilité d'améliorer l'imprimé au vu de son aspect à l'écran

ou sur un premier tirage. Le côté financier est également important. Les économies que permet la PAO, même en tenant compte du personnel nécessaire à la saisie des textes, sont importantes. Et puis la même personne peut, avec l'aide du même ordinateur, se consacrer à d'autres tâches: promotion, gestion du fichier, secrétariat, etc.

Il y a certes un transfert d'emplois des imprimeries vers leurs clients, mais les imprimeurs peuvent réagir en formant du personnel et en utilisant eux aussi cette technique. Avec un investissement peu important même pour une petite entreprise (il faut compter environ 15 000 à 20 000 francs pour un équipement complet de PAO, logiciels compris) une imprimerie pourrait réaliser rapidement de petits travaux et aurait une formule souple à proposer: le client apporte une disquette de texte, et l'imprimeur en assure ou «figne» la mise en page. En utilisant simultanément les techniques modernes de communication (téléfax, modem) un document peut faire rapidement des allers-retours client-imprimerie jusqu'au résultat optimum, les partenaires se partageant le travail selon leurs compétences. Ce serait une réaction face aux copy-services qui encaissent les bénéfices du nombre croissant d'imprimés que produit notre société de communication. Car pour s'assurer du travail dans la phase qui permet de rentabiliser les machines les plus coûteuses, il faut rendre le client dépendant dès la conception du projet, et travailler avec les mêmes outils que lui.

Mais tout indique que pour l'instant les descendants de Gutenberg considèrent l'achat d'un système de PAO comme un pacte avec le diable. ■

DP y était – et vous ?



Nous vous l'avions annoncé, DP était présent au Salon du livre et de la presse. Occasion d'étoffer le cercle de nos abonnés, mais aussi de rencontrer nos lecteurs. Nous y reviendrons, après bilan, dans notre prochain numéro.
(Photo: Daniel Winteregg)

L'AVS des démographes

(ag) J'aime — ce n'est pas un goût dénaturé — parcourir les études et les rapports des démographes. Ils parlent de choses simples et sûres; leur science a pour base le recensement, où se comptent les têtes; l'abstraction du chiffre cache une réalité humaine: sous le nombre, la vie. Dès lors, les prévisions ou les projections ne sont ni futuristes, ni science-fictionnelles. Les démographes rappellent aux hommes politiques, qui pensent en terme court, les conséquences de leur décision déployées jusqu'à la fin d'une vie d'homme.

C'est, par exemple, une autre approche qui tient en cette seule phrase banale: les bénéficiaires des rentes AVS en 2040 sont déjà nés.

Donc, si vous partagez mes goûts, vous lirez avec intérêt le rapport, commandé par les quatre partis dits gouvernementaux à l'Office fédéral de la statistique, intitulé: *L'influence de l'évolution démographique sur le financement de l'AVS* (18 mars 1988).

Méthode

Toute précision à long terme à partir d'une donnée fondamentale suppose que les autres (ou presque tous les autres) paramètres demeurent constants.

C'est la nécessaire hypothèse de travail décidée au départ.

Mais. Même la démographie ne peut garantir l'évolution de la fécondité ou le niveau des migrations. Et que dire des données économiques: une crise grave réduirait fortement les cotisations; l'inflation peut aussi fausser les données. Restent les variables politiques. Que décideront le législateur et le peuple: un abaissement de l'âge de la retraite? Une augmentation des subventions des pouvoirs publics?

La part d'inconnu est donc forte; par méthode, elle est réputée sans surprise pour mieux faire ressortir l'évolution «naturelle».

Les limites de la projection à long terme sont clairement avouées dans le rapport fédéral: *Il faut considérer, en tout état de cause, que plus l'on s'éloigne des valeurs de référence du présent, plus l'incertitude quant à l'évolution s'accroît.*

Aussi, pour les années au-delà de 2010, les scénarios ont surtout un caractère de démonstration. Et pourtant, comme déjà dit, les rentiers de l'an 2040 sont nés.

Espérance de vie

Parmi les quelques variables que les experts ont laissé bouger, il y a celle de l'espérance de vie.

Dans leur scénario principal, ils ont supposé que celle des hommes, au moment de leur naissance, augmentera de 73,4 à 76,2 ans et celle des femmes de 80,1 à 82 ans. Mais ils n'ont pas exclu l'hypothèse du «vieillissement accru». Elle n'est pas irréaliste: elle prolonge jusqu'en 2010 les tendances des années 1970-1983. Espérance à la naissance de 77,4 ans pour les hommes et de 84,6 ans pour les femmes. Sur la base de la loi actuelle et au moment de prendre leur retraite, les femmes pourraient compter vivre encore 25,5 ans et les hommes 17,8 ans.

Les rapports population active/population rentière en seraient bouleversés. Il y aurait presque un rentier pour deux actifs.

Inutile donc d'accuser l'influence ouverte ou souterraine du socialisme ou du socialisme à froid. Il n'y aura pas extension de l'Etat-Providence par influence idéologique; il y aura une situation de fait déjà programmée, se déployant.

Par rapport au produit national brut de 1985, la part des versements de l'AVS passera de 5,9% en 1986 à 10,4% en 2025.

Le nombre des cotisants va se stabiliser à partir de 1996, pour décroître jusqu'en 2040. En francs 1985, les versements de rentes passeront de 14 à 25 milliards; la contribution des pouvoirs publics de 2,9 à 5,2 milliards. Et le déficit s'ouvre dès 1991 pour atteindre 9 milliards en 2040.

Ce chiffre, même s'il impressionne, n'a rien qui effraie pour autant que l'économie demeure prospère, améliore sa productivité et que la solidarité nationale joue en plein.

Les experts soulignent d'ailleurs qu'une forte amélioration des revenus réels soulagerait l'AVS: en effet, les rentes ne suivent pas la hausse des salaires, alors que les cotisations, elles, augmentent automatiquement et proportionnellement. Ils attirent ainsi l'attention sur un nouveau phénomène — enrichissez votre vocabulaire économique — celui de la «dégression à froid».

La part des étrangers

La Suisse a une population active forte grâce aux travailleurs étrangers. L'effet jusqu'ici a été bénéfique pour l'AVS.

Mais dès 1990 vont apparaître un nombre considérable de bénéficiaires étrangers. C'est la forte vague des migrants des années 1960-1970.

Dès l'an 2000, les rentes versées aux étrangers surpasseront les cotisations que les autres étrangers paieront. Les rentes versées, à ce titre, atteindront 22,6% du montant total en 2040.

Souhaitons que ne se développe pas à ce moment une nouvelle forme de xénophobie, activée et motivée par les plus mauvaises raisons, prétextant par exemple que les étrangers dépensent cet argent chez eux tout en bénéficiant d'un taux de change suisse favorable, etc...

Mais les secteurs économiques qui ont bénéficié de cette main-d'œuvre prête à l'emploi lors des années de surchauffe auront encaissé depuis longtemps leur bénéfice personnel, tout en laissant à une autre génération le financement de cette charge à retardement. Peut-être aurait-il été sage de leur demander d'emblée, au titre du financement de l'AVS, une contribution spéciale.

Que feront les partis gouvernementaux de ce rapport?

Expertise passionnante. Elle donne des faits inéluctables; elle laisse aux hommes politiques leurs responsabilités propres. Leur marge de décision reste grande. Mais peut-être est-ce là l'exercice le plus difficile: devoir choisir sans pouvoir faire l'autruche.

Une certitude: il n'y a pas de scénario catastrophe et le champ de la solidarité reste largement ouvert. ■

De l'art d'en informer

(*réd*) Dans DP 904, Jean-Daniel Delley s'étonnait du soutien du PSS et de l'USS à l'initiative des organisations progressistes pour l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans pour les femmes et à 62 ans pour les hommes. Sans remettre en cause le désir de nombreux travailleurs de jouir d'une retraite plus tôt, la solution proposée était jugée inadmissible sur le principe (l'inégalité serait inscrite dans la Constitution) et mal conçue dans sa réalisation. Le comité national AVS 60/62 ans réagit.

Pour que le lecteur puisse juger sur texte et distinguer ce qui est contrainte constitutionnelle et possibilité d'adaptation laissée au Parlement (qui penche à gauche comme chacun sait!), nous reproduisons également les articles de l'initiative qui s'y rapportent. (Le titre est de l'auteur, les sous-titres de la rédaction).

A l'occasion du vote du 12 juin sur l'initiative pour une AVS à 62/60 ans, fleurissent sur les plates-bandes bourgeoises des petits comités pour le «renforcement de l'AVS». C'est un peu comme si les patrons de bistrot valaisans créaient un «comité contre le fendant»! Cet art là, on le connaît. Par contre, nous étions moins accoutumés à ce que DP éclaire un enjeu social de cette importance avec un filet de lumière puisant à même source. De quoi porter ombre...

Solutions flexibles

Dans son no 904, DP — sous la signature de (jd) — assène quelques contre-vérités consternantes. La première. L'initiative déposée conjointement par les POCH-PSO-PDT «veut ancrer dans la constitution l'inégalité entre hommes et femmes». Vrai? Non! Au contraire, adoptée, elle permet d'égaler l'âge de la retraite pour les deux sexes par voie législative. Par contre, elle bloque toute augmentation de l'âge de la retraite par cette même procédure. Or, tous les partis bourgeois au parlement sont pour une élévation de l'âge de la retraite pour les femmes! Et la promesse de F. Cotti de laisser les choses en l'état vaut ce que valent... ces serments avant une votation.

La deuxième. Il est faux — tout simplement — que l'initiative exige ou rende nécessaire l'adaptation du 2e pilier. On pourrait juger souhaitable que les caisses de pension (CP) dussent mettre l'âge de la retraite au niveau de celui de l'AVS. Mais l'initiative n'est pas impérative à ce sujet. Au contraire, elle ouvre

la voie à une série de solutions flexibles, même sans adaptation. Par exemple, les CP dont les statuts sont bien faits et qui disposent de réserves libres pourront plus facilement qu'aujourd'hui accorder des pré-retraites. Car elles ne devront plus compenser le manque de retraite AVS! Les assuré(es) des caisses moins «privilegiées» pourront continuer à travailler jusqu'à 61 ans (femmes) ou 63 ans (hommes). Un premier gain par rapport au statu quo. Pendant ce temps, ils (elles) auront la possibilité de «mettre de côté» leur rente AVS. Cette somme pourra être utilisée afin de compenser le manque d'une rente de la caisse de pension avant 62 et 65 ans. Ils (elles) auront même la faculté de retarder le versement de la rente AVS pour un ou cinq ans. Par ce moyen, ils (elles) pourront accroître leur rente de 8,4% par an de délai. Voilà donc une retraite à la carte, dont DP parle tant, mais cette fois sans aucune perte pour les retraité(es).

Diminution des rentes exclue

La troisième. Il est controuvé d'affirmer que l'initiative ne dit mot sur le financement. D'une part, elle exclut expressément une diminution des rentes. Le Conseil fédéral l'a compris, il suffit de lire son message. D'autre part, elle sollicite un réalignement de la contribution (selon les postulats de la 8^e révision) du Conseil fédéral et des cantons au fonds de compensation. Ce qui devrait faire l'unanimité entre nous... et DP! Tant il est vrai que toutes les études — entre autres celles de Pierre Gilliland — ont

démontré l'artificialité du «déficit» du fonds de compensation.

Enfin, selon les termes du Conseil fédéral, «le pire» aboutirait à une déduction de 0,8% du salaire. Il appartient aux citoyen/nes de juger si cette somme en vaut la chandelle: soit des années de stress en moins, plus de liberté, une santé meilleure pour vivre sa retraite, une flexibilité qui ne défavorise pas les défavorisé(es).

Adapter les salaires

De plus, cette hausse de la cotisation des salarié(es) ne serait-elle pas «récupérable» — en terme de pouvoir d'achat — par de légères augmentations de salaires? Après tout, DP a expliqué à diverses reprises que, en Suisse, la productivité a augmenté beaucoup plus que les salaires. La dernière étude de l'OCDE le confirme. Un relèvement du salaire réel est donc largement supportable par l'économie.

Parions que DP saura tirer profit de ces quelques remarques. Sauf à suggérer que la saine démocratie directe implique des chasses gardées pour un «parti politique établi». Ce n'est certainement pas ce que (jd) prétendait susurrer aux oreilles de ses lecteurs.

Charles-André UDRY
pour le

Comité national AVS 60/62 ans

Extrait du texte de l'initiative populaire «visant à abaisser à 62 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes l'âge donnant droit à la rente AVS»:

Ont droit à une rente simple de vieillesse les hommes âgés de 62 ans révolus et les femmes âgées de 60 ans révolus. Une loi peut abaisser ces limites d'âge.

Dispositions transitoires
(...)

Une loi peut ramener l'âge auquel les hommes ont droit à la rente de vieillesse au niveau de celui qui ouvre ce droit aux femmes.
(...)

Tableau de la France

J'ai un ami, figurez-vous, qui est Américain, professeur de littérature française dans une université. Chaque année, il vient en Europe pour consulter des manuscrits peu lisibles (tant du fait de leur graphie que de leur contenu) et en profite pour se rendre à la Comédie française ou au TNP voir quelque pièce de théâtre.

Voici quelques années, il avait jeté son dévolu sur *Cinna*, de Corneille, dans une mise en scène «révolutionnaire». Il prend donc un billet, gagne sa place. Le rideau se lève: pour une mise en scène révolutionnaire, c'était une mise en scène révolutionnaire! Jamais il n'aurait cru possible que...

Seulement voilà: il n'avait pas pris garde que, l'actrice étant tombée malade ou l'acteur s'étant foulé le pied, Emilie ou Auguste, on avait remplacé au dernier moment *Cinna* par *Ne te promène donc pas toute nue!* de Feydeau.

Mutatis mutandis, c'est un peu le spectacle que nous ont offert nos amis français, notamment lors du grand affrontement Mitterrand-Chirac: on s'attendait à entendre quelque chose comme:

— (*La gauche*) vous a nommé, je ne vous connais plus.

— *Je vous connais encore, et c'est ce qui me tue. Mais cette âpre vertu ne m'était pas connue...*

Etc.

Au lieu de quoi, et pour peu que M. le Premier ministre ait mis du sien, M. Mitterrand sans nul doute se serait écrié: «*Embrassons-nous, Folleville!*»

Il y a plus grave, et qui selon moi nous concerne: examinant dans *Le Monde* du 3 mai 1988 les raisons de l'inquiétant succès de Le Pen, entre autres en Alsace (*Mais comment se fait-il qu'en Alsace, là où le chômage est le plus faible (...), Le Pen frôle les 22%?*), Jean-Pierre Chevènement écrivait notamment: *Il faut réapprendre la France aux Français.*

La France... Ne considérant nullement ceci:

En 1833, dans son *Tableau de la France*, Michelet écrivait: *La langue française s'arrête en Lorraine, et je n'irai pas au-delà. Je m'abstiens de franchir la montagne, de regarder l'Al-*

sace. Le monde germanique est dangereux pour moi.

Il faudra attendre 1871 pour que l'histoire prenne conscience que l'Alsace est «française» (*La France devant l'Europe*). Or voici le remarquable: bien sûr, l'Allemagne impériale de Guillaume 1^{er} en 1871, et l'Allemagne nationale-socialiste de Hitler annexeront l'Alsace et la Lorraine francophone. Mais en 1918 et en 1944, la France démocratique et républicaine reprendra la Lorraine et l'Alsace germanophone. Sans que jamais les intéressés soient invités à se prononcer — notez que selon toute vraisemblance, ils auraient voté leur rattachement à la France.

Aujourd'hui, de toute évidence, la France a des «problèmes» avec ses minorités ethniques: Corses, Basques, Bretons, et peut-être Alsaciens...

Je disais que cela nous intéresse: comme on sait, la Suisse n'est pas le pays d'une seule langue. Or de toute évidence aussi, le fossé entre Suisse romande et Suisse allemande va s'élargissant (dû au fait, par exemple, que nous regardons la TV romande et les chaînes françaises, cependant que nos Confédérés regardent la TV suisse-allemande et les chaînes allemandes...).

J'y reviendrai. ■

INCONSTANCE

Les partis bourgeois et la PCT

(pi) Dans notre article sur la Politique coordonnée des transports (DP 904), nous écrivions que nous ne serions pas étonnés que le PDC, après les radicaux et les démocrates du centre, se prononce contre ce projet constitutionnel. Rendons justice au PDC qui, au plan suisse, a pris nettement position en faveur de la PCT (par 153 voix contre 60), le 7 mai. Les démocrates-chrétiens n'en éprouvent pas moins quelque difficulté à mobiliser leurs ténors en faveur de ce projet. Pendant ce temps, certains d'entre eux mènent résolument campagne contre, comme le conseiller national Paul Schmidhalter, qui a une conception

toute personnelle de la coordination en matière de transports puisque, tout en s'opposant à la PCT, il est membre du comité Pro Lötschberg/Simplon.

Qui a voté contre la PCT ?

Parmi les émanations bourgeoises, relevons le Comité vaudois contre une mauvaise politique des transports, présidé par le conseiller national et conseiller d'Etat radical Philippe Pidoux et abrité, comme il se doit, par le Centre patronal. Dans une lettre adressée à des personnalités et à des entreprises vaudoises, il est

écrit: *Nous devons mener une politique d'envergure pour damer le pion aux milieux écologistes et antiroutiers, qui cherchent par tous les moyens à entraver l'économie privée.* Parler ainsi de la PCT, c'est oublier qu'il ne s'agit pas d'une initiative populaire en provenance d'organisations écologistes, mais bien d'un projet constitutionnel largement discuté et approuvé par le Parlement, où la droite et l'économie privée sont bien représentées. Alors tirez sur la PCT si vous voulez, mais ne vous trompez pas de cible. Il faut vous en prendre à vos camarades de parti et amis politiques à Berne. Ce sont eux qui ont accepté, avec l'appui de la gauche, la PCT telle qu'elle est présentée aujourd'hui au peuple. Au Conseil national, sur les quelque 150 députés présents, comment se fait-il qu'il ne s'en soit trouvé que 26 pour s'opposer à ce projet prétendument antiroutier et mortel pour l'économie privée? ■

Conjuguer profit et morale

(jd) Profit et morale sont-ils compatibles? A vrai dire l'épargnant suisse n'a guère le loisir de se poser la question: c'est les yeux fermés qu'il doit placer ses économies, avec certes l'espoir d'un rendement mais sans savoir si son argent travaillera selon des critères éthiques ou écologiques par exemple.

A l'heure où deux projets de banque alternative sont en discussion en Suisse, le *Tages Anzeiger Magazin* du 7 mai dernier rappelle qu'aux Etats-Unis le «Mouvement pour un investissement socialement responsable» (SRI) connaît un succès important.

L'idée est née du combat pour les droits civiques: dans les années 60, les militants se sont aperçus que l'arme économique pouvait être aussi efficace, si ce n'est plus, que les marches de protestation et les bulletins de vote. Des investisseurs institutionnels font alors pression sur les entreprises dont ils sont actionnaires pour qu'elles favorisent l'égalité raciale. On se souvient aussi des succès de Ralph Nader dans sa lutte

contre l'industrie automobile pour l'amélioration de la sécurité des véhicules.

Mais c'est la création de fonds de placement dès 1970 qui va donner une impulsion décisive à l'investissement orienté vers des buts précis: économies d'énergie et énergie solaire, lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, projets de développement au niveau local. Certains de ces fonds se trouvent en tête au tableau des cotations. Depuis 1983, une lettre boursière répertorie les possibilités de placement selon des critères économiques et éthiques: en plus de la situation financière des entreprises, elle évalue le comportement énergétique, le climat de travail, la qualité des produits, la prise en compte de l'environnement, des liens avec l'industrie d'armement et l'Afrique du Sud.

Qui en Suisse prendra l'initiative de lancer un tel fonds de placement, ou, préféablement de réunir et de diffuser les informations qui permettront de conjuguer profit et morale? ■

Valeurs inactuelles

(ag) *La nationalité explicite l'appartenance à la communauté nationale. Elle est liée à des valeurs qui — même si elles ne sont pas dans le vent — n'en ont pas moins une légitimité historique: le sol, la race, la patrie (24 heures, 3 mai).*

Pour que la citation n'apparaisse pas hors contexte, précisons que l'auteur explique que les descendants des Alémanes ou des Burgondes ne parlent pas en Suisse la même langue (mais c'était des ethnies, des peuples, pas des races!) Et que ces valeurs peuvent être explosives, preuve en soit l'histoire européenne où elles ont conduit à de fameux dérapages.

Qu'il y ait des facteurs historiques et matériels à partir desquels une communauté invente son originalité, soit! Mais comment peut-on associer en une phrase: valeur, race et légitimité historique? ■

ECHOS DES MEDIAS

La *Gazetta Ticinese* dérouté les rédactions, qui ne savent si elles doivent annoncer la cessation de parution de ce quotidien ou au contraire qu'une solution a pu être trouvée pour assurer son existence. DP en a prudemment parlé la semaine dernière dans sa rubrique «Echos des médias». Mais *L'Hebdo* a fait mieux, puisque dans son numéro du 12 mai, il annonce la disparition de la *Gazetta* dans une de ses rubriques et son sauvetage dans une autre. Bon pour la tête: au lecteur de choisir! Il semble que la deuxième version soit la bonne.

Grands changements en préparation pour le 250^e anniversaire de la *FAN/Feuille d'avis de Neuchâtel*. Non seulement le format sera normalisé, mais le titre changera puisqu'à partir d'octobre le journal s'appellera *L'Express*.

(réd) Un salut à nos confrères du *Courrier* qui ont obtenu collectivement le prix Jean Dumur, destiné à récompenser un journaliste qui a pris des risques pour le respect de l'indépendance de la presse. Grâce à une collaboration avec *La Liberté* (Fribourg), *Le Courrier* offre à environ 7000 Genevois des pages nationales de qualité et, travail de l'équipe récompensée, un style original dans le suivi de l'actualité locale.

PRIX JEAN DUMUR AU «COURRIER»

La mauvaise conscience des rédactions

Daniel Cornu, rédacteur en chef de la *Tribune de Genève* et membre du jury, a su, dans son allocution, parler de la «différence» du *Courrier*: «En prenant ouvertement le parti des plus faibles contre l'oubli, des plus pauvres dans une société qui célèbre la réussite et l'argent, des autres tout simplement — saisonniers, travailleurs clandestins, demandeurs d'asile — dans une société parfois effrayée et aspirant au repli, les «localiers» du *Courrier* ont été, sont encore, la mauvaise conscience de tout un monde établi et — pourquoi le cacher? — d'autres rédactions aux oreilles délicieusement chatouillées par les sirènes de l'établissement».

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon

Point de vue: Jean-Louis Cornuz

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

La loi anti-raiders

(y) D'une législature à l'autre, la révision partielle du droit des sociétés anonymes se poursuit dans la lenteur, sinon la sérénité. La genèse du projet remonte aux années soixante. Le Conseil fédéral présente son message au début de 1983. Le Conseil national s'en occupe en automne 1985 et le Conseil des Etats en fera autant en septembre prochain; il restera encore «seulement» à éliminer les divergences.

Quand l'examen d'un projet s'étale ainsi sur plus d'un lustre, il subit des modifications inspirées de l'extérieur par l'actualité. Ainsi, le Conseil national avait concentré son attention sur le problème des réserves latentes et de la transparence, très «in» dans la foulée de l'initiative socialiste sur les banques. Cette année, le Conseil des Etats parlera surtout de la clause d'agrément, c'est-à-dire des moyens de restreindre le transfert d'actions, à la lumière évidemment d'une actualité dominée par les prédateurs et autres preneurs de sociétés à la hussarde. Plutôt que de combattre les méthodes du capitalisme sauvage, on cherche donc à se protéger contre ses excès.

Les actionnaires protégés...

La solution préconisée par la commission du Conseil des Etats, à la suite d'auditions multiples et de longues discussions, repose sur une différence de traitement selon que l'acquisition d'une action a lieu en bourse, ou qu'elle fait l'objet d'un transfert ordinaire. Dans le premier cas, la société peut inscrire dans ses statuts les deux motifs de refus suivants: qualité d'étranger de l'acquéreur, ou dépassement de la limite maximale, fixée en nombre d'actions nominatives ou en pour-cent du nombre de titres, pour la détention par une seule personne, physique ou morale. Toutes sortes de mesures sont prévues pour éviter les risques de reprise de la société «publique», et cela en principe sans gêner les opérations en bourse.

Pour les actions non cotées, les commissaires du Conseil des Etats préconisent une réglementation analogue à celle du Conseil fédéral: outre les deux «justes motifs» précités, les statuts de la société peuvent prévoir le refus de l'agrément, pour des raisons tenant soit au but so-

cial, soit à la composition du cercle des actionnaires.

Dans les deux cas, on a tenu à préserver l'unité de l'action et de ses droits; ces derniers passent aussitôt à l'acquéreur en bourse, lequel ne peut les exercer avant d'avoir été reconnu comme actionnaire; en cas de transfert privé, les droits liés à l'action restent en revanche à l'aliénateur jusqu'au moment où la société donne son agrément — sauf disposition contraire des statuts.

Tout ce qui précède concerne l'article 685 CO, qui donne suite en fait à divers postulats, dont notamment celui de Leo Schürmann (1961: danger d'infiltration étrangère naissant d'une acquisition d'actions) et Helmut Hubacher (1976: bradage de l'économie). Cet article a pris de l'importance au gré de l'actualité, mais il ne saurait faire perdre de vue le reste de la révision, qui porte sur la majeure partie des quelque 140 articles composant le «Titre vingt-sixième» du Code des obligations.

...et les travailleurs oubliés

La révision du droit des SA poursuit cinq objectifs: augmenter la transparence, renforcer la protection des actionnaires, améliorer la structure et le fonctionnement des organes, faciliter l'obtention de capitaux, empêcher les abus. Tandis que le Conseil fédéral essayait de faire la part des choses, le Conseil national s'est montré surtout sensible aux premier et dernier buts visés. Le Conseil des Etats semble avoir en partie les mêmes priorités: il veut avant tout empêcher les abus (et pas seulement ceux des «raiders»), mais aussi mieux protéger les actionnaires, petits et grands, dans les circonstances où les administrateurs pourraient les oublier: augmentation de capital, contrôles spéciaux, assemblée générale, etc.

Si le Conseil des Etats pense au fournisseur de capital, il oublie, comme la Chambre du peuple, les fournisseurs de travail. Telle que définie par la loi, la société anonyme restera donc une construction juridico-financière pensée par et pour les capitalistes, à l'exclusion de toute participation des travailleurs à sa gestion. Ce sera au mieux pour la prochaine révision du droit des SA, dans les années trente du siècle prochain. D'ici là, les représentants du personnel auront pris place dans nombre de conseils d'administration, sans y faire davantage la révolution que dans les conseils paritaires des caisses de pensions. Alors peut-être, la prochaine fois, ... le successeur des successeurs de Beat Kappeler ne parlera plus dans le désert. ■

EN BREF

Les chantiers internationaux de service volontaire sont une alternative au tourisme que vous propose le Service civil international (SCI) avec ses chantiers de travail bénévole de 2-3 semaines en Europe de l'Ouest et de l'Est. La participation est internationale dans les groupes qui travaillent pour des projets financièrement faibles et dont le but tend à un changement social et politique menant à la paix. Age minimum des volontaires: 18 ans.

SCI, case postale 228, 3000 Berne 9, tél. 031 23 83 24.

Les bourgeoisies de notre pays ont constitué une fédération dont la 44^e assemblée générale vient d'avoir lieu à Liestal. Plus de 40% des forêts suisses leur appartiennent, ce qui leur cause bien des soucis.

Le gouvernement jurassien a commandé une étude technique sur le remplacement de la voie étroite par une voie de gabarit CFF sur le tronçon des Cj, entre Glovelier et La Chaux-de-Fonds, ce qui offrirait un axe Bâle - La Chaux-de-Fonds. DP avait présenté et défendu cette idée lancée par la Chambre d'agriculture du Jura (no 893).